



## AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Isabeau Vilandré, directeur général et greffier-trésorier ;

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 369

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 6 mars 2023, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le « **règlement numéro 369 portant sur l'installation, l'utilisation et prise en charge, par la Municipalité, de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme** ».
2. **Que** le règlement numéro 369 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 369 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 27, rue St-Louis à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 8<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2023.**

Isabeau Vilandré  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

#### Adoption du règlement 369

Je, soussigné, Isabeau Vilandré, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 369** en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 8 h 00 et 16 h 30, le 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

Isabeau Vilandré  
Directeur général et greffier-trésorier